

GESTION DE CARRIÈRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

2 jours

DERNIÈRES ÉVOLUTIONS, PERSPECTIVES, CONTENTIEUX...

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés, notamment celles issues de la loi du 06 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique et ses différents décrets d'application

CARRIÈRE DES FONCTIONNAIRES

- › Les acteurs de la gestion de carrière
 - le rôle de l'employeur
 - l'agent : impact de la manière de servir
 - les Commissions Administratives Paritaires (CAP) : nouvelles compétences
 - du Comité Technique à la création du comité social d'établissement
- › Stagiairisation et titularisation - Contrat d'apprentissage
- › Classement de l'agent et reprise d'ancienneté
- Cas pratique : classement d'un agent intégrant la fonction publique hospitalière
- › L'avancement : échelon, grade, changement de corps
 - avancement d'échelon : périodes prises en compte, articulation avec le congé parental
 - avancement de grade : au choix, examen professionnel, concours professionnels
 - conservation des droits à avancement en cas de disponibilité
 - suppression de la compétence des CAP en matière d'avancement et de promotion à compter de 2021 et création des lignes directrices de gestion (décret du 29 novembre 2019)
 - recours administratif préalable contre les décisions individuelles défavorables

Présentation des principales étapes d'élaboration d'un tableau d'avancement

- promotion interne et promotion par détachement d'un fonctionnaire en situation de handicap bénéficiaire de l'obligation d'emploi

Étude de cas récapitulative : de la titularisation à la promotion interne, la reprise d'ancienneté, l'avancement d'échelon et de grade

- › Généralisation de l'entretien professionnel dans la fonction publique hospitalière

MOBILITÉ DES FONCTIONNAIRES

- › Existe-t-il un droit à la mobilité ?
- › Arrivée d'un agent dans le cadre d'une mise à disposition
- › Gestion de la carrière de l'agent détaché : "double-carrière" et "réciprocité des carrières"
- › Intégration après détachement ou intégration directe

Cas pratique : classement d'un agent dans le cadre d'une mise à disposition

Étude de cas : les perspectives d'évolution de carrière d'un agent dans le cadre d'un détachement et/ou d'une intégration directe

- › Mobilité et portabilité du Compte Epargne Temps (CET) : décret du 27 décembre 2018

CESSATION DE FONCTIONS

- › Cessation définitive des fonctions pour motif disciplinaire : mise à la retraite d'office, révocation
- › Licenciement d'un fonctionnaire
- › Gestion de l'abandon de poste
- › Démission et indemnité de départ volontaire
- › Mise en place de la rupture conventionnelle avec les décrets du 31 décembre 2019
- › La retraite

Quiz final d'évaluation des acquis

OBJECTIFS

- Gérer les évolutions de carrière dans la fonction publique hospitalière avec les différents acteurs (employeurs, agents, CAP, comité social d'établissement).
- Appliquer les différentes modalités de mobilité des agents au sein ou hors de la fonction publique : mise à disposition, détachement et réintégration.
- Gérer la cessation de fonctions des agents.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Toutes les étapes de la gestion de carrières des agents de la fonction publique hospitalière passées au crible
- Une formation ancrée dans l'actualité de la modernisation de la fonction publique
- Une pédagogie participative favorisant le partage d'expériences et d'expertises

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Gestionnaires des services RH, agents chargés de la gestion des carrières

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
 Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
 Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
 Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
 Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 605 € HT - Réf : VRH-GECH
 1 764 € HT avec accès e-ressources pendant un an à :
 Les statuts de la Fonction publique - Les agents titulaires
 (remise de 42 %, soit 158.92 € HT au lieu de 274 € HT)

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
 les 16 et 17 mai 2024
 les 2 et 3 décembre 2024

Paris Montparnasse :
 les 8 et 9 février 2024
 les 4 et 5 juillet 2024
 les 14 et 15 octobre 2024

